

📅 11 mars 2025

Élise Brouillette - ebrouillette@medialo.ca

Un projet minier qui ne fait pas l'unanimité



©Photo gracieuseté - L'Action

Une rencontre citoyenne organisée par la Coalition Matawinie « Nos lacs sans mines ».

La Coalition Matawinie « Nos lacs sans mines » a reçu un appui financier de taille qui lui permettra de poursuivre sa mobilisation contre le projet de mine dans le secteur

de la Zec Lavigne. « Un combat comme celui-là, ce n'est pas un sprint, c'est un marathon », a déclaré le président de la Coalition, François Morin, en entretien avec L'Action.

Les municipalités de Saint-Côme, Saint-Donat, Notre-Dame-de-la-Merci et la MRC de Matawinie ont octroyé une aide financière au regroupement. Par résolution, la Table des préfets de Lanaudière a aussi pris position pour l'importance de l'acceptabilité sociale des projets d'exploration et d'exploitation minières.

Au sujet des appuis financiers du milieu municipal et de la résolution de la Table des préfets, qui a été acheminée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministère des Ressources naturelles et des Forêts, François Morin a témoigné qu'il s'agit d'un « appui important qui démontre que les enjeux liés au développement minier sur le territoire sont majeurs. Plusieurs municipalités seront touchées puisque cela concerne deux bassins versants ».

L'aide financière reçue permettra à la Coalition, dont le travail est entièrement bénévole, de poursuivre la lutte. François Morin a notamment insisté sur l'importance, pour le regroupement, de s'adjoindre des professionnels afin d'établir un plan stratégique et de pouvoir bien expliquer les impacts de ce qui est projeté aux citoyens.

Une rencontre a eu lieu au début du mois de décembre dernier avec des citoyens et des gens d'affaires. « L'objectif est que tout le monde ait une bonne compréhension et une bonne analyse du dossier. La crédibilité de la mobilisation vient du fait qu'elle se base sur des facteurs de raison. »

M. Morin a mentionné que le site visé pour le projet de mine de Ni-Co Énergie, dans le secteur de la Zec Lavigne et en territoires non organisés, se trouve aux abords de plusieurs lacs ainsi quedes bassins versants de la rivière Ouareau et de la rivière L'Assomption. « Aussi, le lac Cartier (Provost), dans la Zec Lavigne, est un lac de tête qui a des impacts sur l'alimentation en eau de plusieurs municipalités. »

La Coalition souhaite que l'implication massive des municipalités et de toutes les MRC de Lanaudière fasse une réelle différence. « Nous sommes l'un des premiers

mouvements d'une telle ampleur. »

Tant le maire de Saint-Côme, Martin Bordeleau, que Joé Deslauriers et Bertrand Taillefer, respectivement maire de Saint-Donat et maire suppléant de Notre-Dame-de-la-Merci, ont affirmé « ne pas vouloir de ce projet qui est totalement incompatible avec la villégiature, le récréotourisme, l'écotourisme responsable, la protection des plans d'eaux, la protection du patrimoine visuel et naturel et le développement des infrastructures de plein air ».

La Coalition n'a pas encore eu de retour à ses demandes d'avoir des discussions avec des représentants des ministères concernés. « Notre souhait est que les canaux de discussion s'ouvrent rapidement », a souligné le président.

Il a aussi affirmé que le regroupement est en mode ouverture et en développement continu et que toute personne qui souhaite appuyer la mobilisation et offrir son expertise est la bienvenue.

La Coalition travaille à sa planification stratégique et d'autres rencontres citoyennes viendront en cours d'année. Il est possible de s'abonner à l'infolettre via le site suivant : www.coalitionmatawiniesansmines.com.

Historique

Rappelons que la Coalition Matawinie « Nos lacs sans mines » a été créée en juillet dernier, après que l'entreprise Ni-Co Énergie ait rencontré les citoyens de Notre-Dame-de-la-Merci et de Saint-Côme, ainsi que des représentants des associations de lacs de Saint-Donat et de la ZEC Lavigne, afin de fournir des informations sur l'avancement de son projet de mine.

La Coalition s'est donné pour mission de protéger les écosystèmes (lacs, rivières et milieux humides) et les communautés environnantes contre les impacts de l'exploitation minière. Ses membres s'opposent fermement au projet de Ni-Co Énergie en raison des effets négatifs potentiels sur l'environnement, sur la qualité de

l'eau des lacs, des nuisances liées au bruit et aux secousses sismiques, ainsi que des risques pour la santé liés aux poussières de cobalt et de nickel.

« Garder le dialogue ouvert »

À la suite d'une demande d'information de L'Action, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a confirmé, par le biais de son service des communications, que Ni-Co Énergie a déposé, le 16 janvier 2025, une demande d'autorisation de travaux d'explorations à impacts (ATI). « Il s'agit de travaux de forages au diamant dans la MRC de Matawinie. La demande est en analyse et le Ministère mène présentement une consultation avec le milieu d'accueil. »

Par courriel, le Ministère a laissé savoir que dans le cadre d'une demande d'ATI, le promoteur doit échanger avec le milieu local sur son projet de même que produire un rapport qui indique notamment les préoccupations du milieu, les questions, les demandes et les commentaires soumis ainsi que les réponses fournies par le titulaire de droit. « Ce rapport doit être transmis au MRNF avec la demande d'ATI. Lorsque la demande est conforme, le Ministère réalise une consultation du milieu d'accueil. Suivant cette analyse, la ministre des Ressources naturelles et des Forêts peut subordonner l'autorisation à des conditions d'exercices afin de prendre en compte les préoccupations du milieu. »

Afin de favoriser une meilleure acceptabilité sociale des projets miniers québécois, le MRNF a souligné prendre différentes mesures pour assurer une plus grande transparence et une collaboration constante entre les entreprises et les milieux locaux. « À titre d'exemple, dans le cadre de la Loi sur les mines, un ajout de certaines obligations de consultation et d'information des acteurs locaux aux promoteurs a été fait. »

Le Ministère écrit qu'il encourage également les intervenants concernés, donc autant les communautés locales et autochtones que les promoteurs, à garder le dialogue ouvert et transparent sur les enjeux et les solutions possibles pour les résoudre.

Des problèmes de transparence

Isabelle Perreault, qui est préfète de la MRC de Matawinie et par le fait même mairesse des territoires non organisés, a déclaré, en entrevue, que le milieu municipal s'oppose au projet à l'endroit projeté et à la manière dont il est mené. Elle a expliqué que la compagnie a entamé ses travaux exploratoires sans même en informer les instances locales et les communautés. « Il n'y a pas de transparence ni de communication. Nous avons relevé plusieurs problèmes, notamment avec les chemins d'accès et le déboisement. Le projet est également situé dans le bassin versant de la rivière L'Assomption... »

La préfète a souligné que lorsqu'un promoteur achète un claim minier en terre publique, il peut mener des travaux sans impacts sans obtenir d'autorisation. « La détention d'un claim vient avec des droits d'exploration. » Des démarches sont toutefois requises pour des travaux à impacts, tel que confirmé par le MRNF.

Isabelle Perreault est sans équivoque : le projet minier en question n'atteint pas l'acceptabilité sociale. « Le premier ministre a répété à diverses tribunes que sans acceptabilité, il n'y aurait pas de tels projets. Mais c'est quoi la limite de l'acceptabilité sociale? Est-ce que la non-acceptabilité actuelle dans les municipalités limitrophes est suffisante pour que celui-ci ne voit pas le jour? »

La préfète a dénoncé que le Québec s'engage dans des démarches d'électrification et de décarbonisation sans qu'un projet de société n'ait d'abord été défini. « Pendant ce temps, des communautés voient leur environnement saccagé. Comment assurer que les explorations minières respectent le mode de vie local, l'environnement, le récréotourisme...En Matawinie, la forêt c'est notre pain et notre beurre! Qui va venir investir avec une mine qui plane au-dessus de nos têtes? »

Dans le cadre des récentes demandes de Ni-Co Énergie pour des ATI, la MRC a émis ses commentaires au MRNF, notamment au sujet de l'entreposage des matières dangereuses, du fait de réduire le déboisement au minimum, d'éviter les trouées visibles à partir des zones de villégiature et de respecter les normes minimales du ministère de l'Environnement relatives aux cours d'eau. « Il y a trop de questions sans réponse. »

« Une découverte géologique »

En entrevue avec L'Action, Alain Tremblay, président de Ni-Co Énergie, a confirmé que la compagnie est actuellement dans une phase exploratoire et que ses travaux ont permis d'intersecter des sulfures massifs et semi-massifs riches en nickel, en cuivre et en cobalt. « C'est une belle et grande découverte géologique, maintenant, il reste à savoir s'il y a un potentiel économique sous-jacent. Nous croyons que oui, mais nous devons valider le tout. » La prochaine étape sera donc de forer afin de trouver la ressource et d'évaluer sa valeur. « Une fois que ce sera fait, nous allons rencontrer les élus et les citoyens pour partager l'état de nos travaux. »

M. Tremblay a souligné qu'en raison des risques de spéculations que peut générer de telles découvertes, Ni-Co Énergie a acquis des droits pour des claims sur une superficie beaucoup plus grande que le secteur où les conducteurs ont été trouvés, soit sur un site dans la Zec Lavigne, à 15 kilomètres de Saint-Côme et près du Parc national du Mont-Tremblant. « C'est une superficie restreinte qui ne représente même pas 10 % des claims que l'on détient. »

Le président se dit conscient que de tels travaux peuvent soulever des préoccupations au sein des communautés et a assuré que tout est et sera fait en conformité avec la loi. « Nous sommes dans un mode d'ouverture et nous avons entrepris un dialogue avec transparence. Au Québec, l'environnement passe avant tout et les règles sont très strictes. »

Alain Tremblay a expliqué que les chemins d'accès que l'entreprise peut utiliser pour se rendre sur le terrain sont ceux qui ont été faits par des forestiers il y a plus de dix ans. « Tout ce qu'on nous permet de faire est de couper les repousses. »

Le président a précisé qu'avec l'électrification des transports, le Québec aura besoin de développer l'industrie des minéraux qui seront nécessaires aux batteries. « Nous voulons le faire en respectant les citoyens et que les gens soient au fait des réels enjeux. »